
Plan stratégique

2001-2004

du ministère de la Sécurité publique

PRÉAMBULE

Le Ministère, par ses interventions et son expertise, contribue à l'exercice d'une mission fondamentale de l'État, celle d'assurer la sécurité des personnes et des divers milieux de vie de la collectivité québécoise.

Tout comme ses partenaires municipaux, gouvernementaux et internationaux, le Ministère doit constamment s'adapter aux nouvelles attentes ou exigences de la population en services publics et en sécurité. Il doit ainsi s'engager à redresser certaines situations ou pratiques jugées insatisfaisantes, à maintenir ou améliorer la qualité des services, et à développer de nouvelles approches permettant de mieux répondre aux besoins actuels ou prévisibles.

Le plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Sécurité publique représente le moteur du changement souhaité. C'est avec l'utilisation optimale des ressources et la mobilisation de son personnel que le Ministère pourra relever les défis majeurs qu'il a identifiés. Des réformes visant les services policiers de base et spécialisés, les services correctionnels et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, la sécurité civile et la sécurité incendie font déjà partie des orientations connues du Ministère. D'autres développements permettant d'accroître l'efficacité de la prévention, celle de la lutte au crime organisé, ou encore celle de la préparation individuelle et collective par l'information et la formation dans les domaines policier, correctionnel et de sécurité civile sont aussi à l'ordre du jour.

Des projets ambitieux, parfois innovateurs, des objectifs connus et mesurables, des alliances stratégiques avec les organismes communautaires et l'entreprise privée et d'autres complicités favorisant la cohérence des divers partenaires, font partie des moyens envisagés pour accroître la performance ministérielle.

C'est ainsi que le Québec pourra préserver ou accentuer le modèle original d'une société progressiste dans son approche vis-à-vis la criminalité et la récidive. C'est également par le respect des attentes et des valeurs de la population québécoise que nous réussirons à mieux partager cette responsabilité et à atteindre une qualité de vie favorisant la stabilité et le développement de notre société.

Le sous-ministre,

Jacques Brind'Amour

Plan stratégique du ministère de la Sécurité publique

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : MISSION DU MINISTÈRE	
1.1 Le domaine d'intervention	11
1.2 Les créneaux d'activité	11
1.3 Les leviers d'intervention	12
1.4 La clientèle	14
1.5 Les partenaires	14
1.6 L'organisation	15
CHAPITRE 2 : ÉTAT DE SITUATION	18
CHAPITRE 3 : CONTEXTE ET ENJEUX	
3.1 Le contexte externe	22
3.2 Le contexte interne	28
3.3 Les capacités organisationnelles	29
CHAPITRE 4 : ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET INDICATEURS	
4.1 La présentation des orientations.....	34
4.2 La synthèse des orientations, axes d'intervention et objectifs stratégiques	35
4.3 Les orientations ministérielles, axes d'intervention et objectifs.....	37
4.3.1 Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique	37
4.3.2 Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention	42
4.3.3 Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques	46
CONCLUSION	52
ANNEXE 1 — DÉFINITION DE CERTAINES NOTIONS UTILISÉES DANS LE PLAN STRATÉGIQUE	55

INTRODUCTION

Les orientations privilégiées, pour cette planification triennale, visent à assurer plus que jamais une meilleure sécurité des personnes et des collectivités en associant étroitement les divers partenaires à cette mission essentielle de l'État. L'approche préventive et la volonté d'implantation d'une véritable culture de la prévention en sécurité publique apparaissent comme de nouveaux moyens permettant d'assumer pleinement ce mandat. De plus, l'entrée en vigueur de *la Loi sur l'administration publique* en mai 2000 nécessitera de nombreux ajustements au mode de fonctionnement du Ministère.

Ainsi, le premier chapitre présente la mission, les créneaux d'activités, les leviers d'intervention, la clientèle et l'organisation du Ministère. Le chapitre deux décrit l'état de situation d'un ministère qui a entrepris de réformer l'ensemble de ses secteurs d'intervention. Le troisième chapitre présente le contexte, l'analyse des capacités organisationnelles et les enjeux auxquels le ministère est confronté. Le quatrième présente l'essentiel du plan stratégique, précise les orientations ministérielles, les axes d'intervention, les objectifs stratégiques, les indicateurs et les cibles.

La matière concernant l'état de situation détaillé, les orientations, objectifs et indicateurs spécifiques à la Sûreté du Québec se trouve dans son plan stratégique, en cohérence avec celui du ministère de la Sécurité publique.

CHAPITRE 1

MISSION DU MINISTÈRE

CHAPITRE 1 : MISSION DU MINISTÈRE

1.1 Le domaine d'intervention

L'Administration publique québécoise a entrepris de modifier son cadre de gestion pour l'adapter aux réalités nouvelles de ce début de XXI^e siècle. L'État québécois souhaite améliorer le fonctionnement de son administration et la rendre plus simple, plus efficace, plus rapide et avant tout centrée sur le service aux citoyens.

Le ministère de la Sécurité publique s'inscrit donc dans la réforme de la gestion gouvernementale et repositionne ses interventions afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens. Pour les Québécois comme pour tout citoyen, la sécurité personnelle et collective correspond à un besoin fondamental dans lequel l'État doit assumer sa part de responsabilités, qui est, à la base, de nature publique. Le ministère de la Sécurité publique est porteur de cette mission que nous pouvons résumer ainsi :

Assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire qui leur permet d'exercer leurs droits et libertés individuelles et propice au développement des individus et des collectivités.

1.2 Les créneaux d'activité

Cette mission s'articule autour de quatre créneaux d'activité :

- veiller à la prévention des incendies et des sinistres ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs conditions de vie dans l'éventualité de tels événements;
- maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur tout le territoire québécois, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois en vigueur au Québec et en rechercher les auteurs;
- fournir aux tribunaux les éclairages appropriés, administrer certaines de leurs décisions à l'égard des personnes qui transgressent les lois, en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, en association avec les ressources de la communauté;
- faire respecter les lois et les règlements qui relèvent de sa compétence et qui régissent la vie en société;

Les principales fonctions qui en découlent sont :

- a) En matière de sécurité civile, planifier et mettre en place des mesures gouvernementales de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde de leurs biens dans l'éventualité de sinistres. À l'égard de la sécurité incendie, augmenter le niveau de formation des pompiers et assurer un soutien professionnel, technique et financier, tout en uniformisant les mesures de prévention et en assumant une surveillance des actions régionales et locales. Ces mesures tiennent compte de la nécessaire interrelation entre les divers paliers de responsabilité, incluant le citoyen, les instances municipales et supramunicipales, l'organisation régionale et l'appareil gouvernemental.

b) Assurer le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique par :

- la prévention de la criminalité et de la violence en concertation avec tous les intervenants gouvernementaux, judiciaires et communautaires concernés;
- une organisation policière efficace sur tout le territoire du Québec, y compris en milieu autochtone;
- la conduite d'enquêtes visant à identifier les auteurs de crimes et le suivi devant les tribunaux, de même que la constitution de preuves judiciaires découlant d'expertises scientifiques;
- la sécurité et le gardiennage de certains édifices publics jugés stratégiques ainsi que la protection rapprochée des personnalités politiques;
- une collaboration étroite avec les instances régionales et municipales.

c) Contribuer à une meilleure protection de la société :

- en proposant des modifications administratives ou légales visant à améliorer la lutte au crime organisé;
- en éclairant les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition des mesures punitives appropriées;
- en administrant les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires;
- en favorisant, auprès des personnes qui lui sont confiées, la prise en charge de leurs responsabilités, et ce, dans le respect de leurs droits;
- en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, en association avec les ressources de la communauté et les partenaires gouvernementaux.

1.3 Les leviers d'intervention

Pour mener ses activités, le ministère de la Sécurité publique utilise les leviers d'intervention suivants :

L'encadrement législatif et réglementaire

- Les lois et règlements administrés par le Ministère ont trait notamment au maintien de la paix et de l'ordre, à la protection des citoyens et de leurs biens contre les risques d'incendie, de sinistres et d'autres accidents majeurs, à l'application des décisions des tribunaux, aux enquêtes médico-légales et à la réforme de la professionnalisation policière.
- Depuis juin 2000, le Ministère compose avec de nouvelles lois notamment la *Loi sur la police* et la *Loi sur la sécurité incendie* qui requièrent une adaptation importante de l'organisation actuelle des services.

Le soutien financier

- Programme d'aide financière directe aux citoyens en cas de sinistres (crédits gouvernementaux). Allocation de dernier recours prenant la forme de frais de subsistance, remplacement de biens meubles et immeubles, etc.
- Programme d'aide aux municipalités régionales de comté (MRC) pour l'établissement des schémas de couverture de risques en incendie et ultérieurement en sécurité civile.

Ententes fédérale/provinciale :

- Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime concernant l'octroi de subventions aux organismes voués à la prévention de la criminalité (budget annuel de 6,5 M\$ jusqu'au 31 mars 2003).
- Subventions permettant de fournir des services policiers autochtones (financement conjoint fédéral-provincial, 52 %/48 %).

Autres :

- Programme du partage des produits de la criminalité (50 % aux corps policiers, 25 % aux Fonds d'indemnisation aux victimes d'actes criminels et 25 % aux organismes communautaires).
- Crédits votés pour financer les opérations courantes du Ministère et crédits gouvernementaux pour financer le coût du gardiennage à l'Assemblée nationale.
- Fonds spécial des services de police (FSP) pour le financement des services de première ligne (213M \$) dont environ 50 % est financé par les municipalités.

L'intervention et l'expertise ministérielle

Les services offerts directement :

- Services policiers de base (de première ligne) et spécialisés (enquêtes ou interventions de deuxième niveau) fournis par la Sûreté du Québec.
- Services correctionnels d'évaluation et d'intervention auprès de l'ensemble de la clientèle contrevenante. En milieu fermé, pour les personnes prévenues et les personnes condamnées à des peines de prison inférieures à deux ans et pour les personnes soumises à des mesures en milieu ouvert (personnes en libération conditionnelle et personnes soumises à des ordonnances de probation ou de sursis), et ce, en collaboration avec les organismes communautaires voués à la réinsertion sociale.
- Services-conseils aux municipalités locales et régionales en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde de leurs biens en cas de sinistre et d'incendie;
- Expertises médico-légales entourant la preuve ou les enquêtes sur les décès par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale;
- Recherche et analyse d'informations (statistiques, crime organisé, etc.)

Le capital humain :

- 8 700 employés au service des citoyens et auprès de corps policiers municipaux (plus de 8 000 policiers embauchés par les municipalités, 24 000 pompiers ainsi que de nombreux partenaires publics ou privés).

L'environnement stratégique

- Développement de l'approche préventive en sécurité publique (sécurité civile et sécurité incendie, violence, criminalité et récidive).
- Poursuite des réformes entreprises en services policiers et correctionnels et en sécurité civile et incendie.
- Lutte au crime organisé.
- Partenariats renforcés aux plans local, régional, national et international.
- Communications à développer avec les citoyens (déclaration de services, rapports avec les médias, sondages, information sur la prévention et les services...) et avec les partenaires (relations publiques, forums, colloques...).

1.4 La clientèle

La clientèle du Ministère est à la fois l'ensemble des citoyens, certains groupes de citoyens et les requérants ou détenteurs de permis.

1.4.1 L'ensemble des citoyens

1.4.2 Les groupes visés plus particulièrement :

- des citoyens pouvant être l'objet de préjudice, d'abus, d'infraction, d'accident ou de sinistre;
- des citoyens contrevenants à une loi ou à un règlement sur lequel le système judiciaire a porté un jugement ou est en instance de le faire;
- les personnes détenues ou prévenues;
- des policiers et des organisations policières, des pompiers et des services de sécurité incendie, pour la formation et l'encadrement de leurs activités;
- des personnalités politiques et des témoins pour leur protection et leur sécurité;
- des responsables municipaux et régionaux;
- des organismes représentatifs de clientèles cibles (Société de criminologie du Québec, Groupes de défense des droits des femmes, Conseils régionaux de prévention de la criminalité, etc.).

1.4.3 Les requérants ou détenteurs de permis ayant une incidence sur la sécurité publique :

- les agents et agences de sécurité ou d'investigation ;
- les permis d'explosifs et d'armes à feu .

1.5 Les partenaires

1.5.1 Les partenaires dans l'exercice de la mission de sécurité publique sont :

- Les intervenants locaux et régionaux : par l'organisation, au niveau des municipalités et des MRC, de services policiers de base ou spécialisés et de services de sécurité civile ou de sécurité incendie.

- Les ressources communautaires du secteur pénal (hébergement, encadrement et soutien à la réinsertion sociale).
- Les milieux gouvernementaux et paragouvernementaux en :
 - prévention et réinsertion sociale (Santé et services sociaux, Éducation, Justice...);
 - éclairage à la Cour et protection des lieux (Tribunaux du Québec);
 - coordination des actions en matière de sécurité civile et sécurité incendie (Régie du bâtiment, Santé et sécurité du travail, Santé et services sociaux, Affaires municipales, Ressources naturelles, Environnement, etc.).
- Les communautés autochtones en matière de services policiers adaptés et de services correctionnels.
- Les partenaires privés en matière de :
 - prévention des sinistres et des incendies et indemnisation des sinistrés (compagnies d'assurance);
 - prévention de la criminalité (organismes communautaires);
 - préservation de la vie humaine (organismes sans but lucratif);
 - services de sécurité et d'investigation (agences et agents);
 - recherche et documentation (milieux universitaires, médias...).

1.6 L'organisation

Directions générales du Ministère



Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de près de 8 700 employés répartis dans six directions générales.

CHAPITRE 2

ÉTAT DE SITUATION

CHAPITRE 2 : ÉTAT DE SITUATION

L'état de situation situe le point de départ de l'organisation en appréciant les progrès accomplis au cours des dernières années et en décrivant le degré d'avancement des grandes priorités du Ministère.

Au chapitre des grands dossiers, citons les réformes entreprises aux affaires policières, en sécurité incendie, en sécurité civile, aux services correctionnels et à la modernisation de l'État.

Les services policiers :

- Nouvelle *Loi sur la police* adoptée en juin 2000 et création de l'École nationale de police du Québec en remplacement de l'Institut de police du Québec;
- Mise en place du Service du renseignement criminel du Québec en février 2001;
- Lancement d'une politique ministérielle (Vers une approche plus communautaire), en décembre 2000;
- Suivant les recommandations du rapport Poitras sur les activités de la Sûreté du Québec, recrutement du personnel spécialisé à la Sûreté du Québec (réalisé à 80 %) et révision des normes de placement des agents et des sous-officiers (réalisé à 60 %);
- Dépôt d'un projet de carte policière provinciale en décembre 2000;
- Consolidation des services de base de la Sûreté du Québec dans 80 des 82 MRC sous entente;
- Dix-sept ententes conclues avec les communautés autochtones en 1999-2000; l'ensemble des ententes sur les services policiers couvrant 51 des 54 communautés autochtones au Québec;
- Création de six unités régionales mixtes de lutte au crime organisé.

Les services en sécurité incendie :

- Consultation des partenaires concernant la réforme en sécurité incendie;
- Adoption de la nouvelle *Loi sur la sécurité incendie* en juin 2000 et création de l'École nationale des pompiers du Québec;
- Poursuite de l'opération reconnaissance des acquis extrascolaires du personnel des services d'incendie; cette opération permettra d'évaluer l'écart entre les niveaux de formation actuelle et le résultat visé;
- Création du premier service d'incendie régional à l'échelle de la municipalité régionale de comté de la Matapédia à la suite d'un projet pilote mis en œuvre par le ministère;
- Lancement du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie et organisation, en collaboration avec l'Association des chefs des services de sécurité incendie, de séances d'information sur cet outil;
- Production de documents et organisation d'une tournée provinciale d'information sur la nouvelle *Loi en sécurité incendie* afin d'informer les différents intervenants concernés.

Les services en sécurité civile :

- En 1999-2000, amorce de renforcement de l'action du Ministère sur le territoire par l'ajout d'effectifs et de points de service;
- Suivi auprès des municipalités dans le but de mieux connaître leur degré de préparation en matière de sécurité civile et de favoriser le développement de cette préparation;
- Approbation du Plan national de la sécurité civile par le Comité de sécurité civile du Québec;
- Projet de loi sur la sécurité civile déposé à l'Assemblée nationale le 5 décembre 2000.

Les services correctionnels :

- Poursuite de la réforme correctionnelle visant à soutenir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes;
- Expérimentation de nouveaux modes d'évaluation et d'intervention pour les personnes contrevenantes en milieux fermé et ouvert;
- Poursuite de l'expérimentation de nouveaux produits d'éclairage à la Cour dans le cadre de la détermination de la sentence (activités de liaison à la Cour, rapports présentenciels réguliers et spécifiques);
- Élaboration d'un cadre de référence en matière de réinsertion sociale;
- Expérimentation de la vidéocomparution pour les comparutions du samedi à partir des centres opérationnels de la SPCUM (1 200 comparutions d'octobre 1999 à octobre 2000 à raison d'une centaine par mois).

L'administration publique :

- Création d'un comité ministériel sur la modernisation (CIME) et d'une direction affectée à la modernisation (au sein de la Direction générale des services à la gestion);
- Dépôt d'un plan d'action ministériel sur la modernisation;
- Création d'une nouvelle unité administrative, soit la Direction générale de la coordination et de la planification qui comprend une Direction de la planification et des politiques;
- Amorce de réinvestissements en nouvelles technologies de l'information et des communications.

Au chapitre des éléments de continuité et de rupture :

- Les trois orientations ministérielles considérées au plan stratégique 2000-2003 sont reconduites en 2001-2004.
- Des axes d'intervention ont été ajoutés pour 2001-2004 afin de mieux préciser la direction ou les moyens retenus pour concrétiser les orientations.
- Les objectifs du plan stratégique 2000-2003 ont été actualisés pour tenir compte des réalisations ministérielles en 2000-2001 et des nouveaux défis.

CHAPITRE 3

CONTEXTE ET ENJEUX

CHAPITRE 3 : CONTEXTE ET ENJEUX

3.1 Le contexte externe

La sécurité publique est essentielle au développement et à la stabilité politique, économique, sociale et culturelle de notre société. Elle influence également la capacité d'adaptation des personnes aux événements extérieurs ou aux situations hors contrôle. C'est dans l'évolution récente et la lecture des tendances de notre société que l'on trouve les facteurs qui guideront le ministère de la Sécurité publique au Québec, au cours des années à venir.

3.1.1 Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population s'avère une tendance lourde dont les conséquences sociales, y compris celles sur la sécurité des citoyens, se précisent graduellement.

Les citoyens de la génération des baby-boomers, qui représentent près de 30 % de la population, exercent déjà des pressions sur la demande de services. Ainsi, nous assistons à une demande croissante pour des services de sécurité privée, (marché canadien de plus de 2,5 milliards de dollars par année en 1995, seulement pour le gardiennage et l'investigation) et pour des services de système d'alarme, faisant ainsi apparaître un besoin accru de sécurité à proximité des milieux de vie et tirant profit des moyens modernes de surveillance. On observe d'ailleurs, dans certaines villes américaines, de véritables ghettos ou quartiers clos regroupant des gens âgés qui ont décidé de s'organiser par eux-mêmes.

Même si les personnes âgées sont souvent considérées comme plus vulnérables et donc plus insécures, les statistiques démontrent qu'elles sont moins souvent victimes de violence que les autres groupes de la population. L'Enquête internationale sur la victimisation de 1996 a démontré que les personnes âgées de 55 ans ou plus avaient un taux de 31/1000 habitants, comparativement à 312/1000 habitants chez les 15 à 24 ans. L'Enquête sociale générale de Statistique Canada sur la victimisation criminelle au Canada, de 1999, est arrivée à des résultats similaires.

L'enjeu principal en sécurité publique sera d'adapter les services directs de protection des citoyens âgés à ces nouveaux besoins, mais aussi de diversifier les approches en tenant compte des facteurs suivants :

- La capacité limitée de l'intervention traditionnelle et ses coûts élevés dans un contexte de croissance des demandes;
- La complicité à développer avec des tiers : parents, voisins, bénévoles, spécialistes privés, organismes d'entraide ou réseaux organisés de services de sécurité;
- La nécessité d'informer et de mieux sécuriser les lieux et les personnes âgées plus vulnérables;
- La conformité aux standards de qualité des services privés de sécurité.

3.1.2 La marginalisation, la pauvreté et la cohésion sociale

Pour certains jeunes adultes, l'intégration dans la société est plus difficile et elle crée parfois des conditions de marginalisation propices à l'exclusion qui accentuent les conflits intergénérationnels, l'agressivité et les risques de délinquance. Le phénomène des gangs de rue en est un exemple probant.

La croissance du nombre de familles monoparentales à revenus limités, l'écart grandissant entre riches et démunis et l'augmentation du nombre des exclus de la société, ont aussi des effets sur les individus et la société, tout comme sur la sécurité publique.

Le taux de criminalité déclarée est en baisse depuis les sept dernières années. Cependant, selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada sur la victimisation criminelle au Canada de 1999, 37 % des incidents ont été déclarés à la police, alors qu'en 1993, le taux se situait à 40 %. Le profil de l'accusé dans les crimes avec violence en 1999 est majoritairement masculin et concentré chez les 18 à 34 ans.

Quant aux victimes des crimes avec violence, les jeunes canadiens de 15 à 24 ans sont les plus nombreux, particulièrement pour les crimes de voies de fait. Le même phénomène est observé au Québec en cette matière. En général, les victimes de crimes contre la personne se retrouvent davantage chez les femmes.

Le Québec, comme plusieurs pays occidentaux ou organisations internationales, se préoccupe des problèmes sociaux engendrés par la mondialisation de l'économie et par les nouvelles technologies de l'information. Des mouvements internationaux de résistance aux effets pervers de la mondialisation ont eu comme cibles les villes d'accueil de Seattle, de Nice et de Vancouver, lors de rencontres entre décideurs de nombreux pays. Ce type d'évènement interpelle particulièrement les services de sécurité publique et amène parfois la population à se questionner sur le niveau nécessaire d'intervention des services publics.

L'économie souterraine compromet également le maintien de l'équité fiscale et la cohésion sociale. Par exemple, le commerce illégal de boissons alcooliques met en danger la santé des consommateurs, alimente le crime organisé et entraîne des pertes fiscales pour le gouvernement pouvant atteindre 135 millions de dollars annuellement, sans compter les pertes indirectes découlant de la dissimulation des ventes d'alcool.

Le défi sera de favoriser l'intégration et l'harmonie sociale tout en luttant constamment contre les manifestations de violence et de criminalité.

3.1.3 Des valeurs sociétales en évolution

Avec l'avènement des chartes des droits et une conscience de l'importance de la qualité de vie, les citoyens de toute origine revendiquent des services de qualité, un sens élevé de l'éthique et de la probité chez les intervenants en sécurité publique. Les citoyens le font dans la tolérance et l'ouverture à diverses mesures dont notamment celles favorisant la réinsertion sociale des contrevenants.

On remarque également, à la lumière du nombre réduit des incidents déclarés à la police et sur la base des résultats d'un sondage de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada sur la victimisation criminelle au Canada réalisée en 1999, une perte graduelle de confiance envers le système de justice et de sécurité publique. Ainsi, les préoccupations nouvelles découlant de la guerre meurtrière entre bandes criminelles amènent les citoyens à avoir une vision pessimiste de leur sécurité. Cette situation les conduit parfois à manifester dans les rues contre la violence et les groupes de motards criminels lorsque des événements tels que l'attentat contre un journaliste et le meurtre d'un tenancier de bar s'ajoutent à ceux d'agents de services correctionnels. C'est aussi le cas pour des incidents violents ciblant des jeunes, des femmes, des personnes âgées ou vulnérables qui font la manchette des journaux et qui influencent les perceptions individuelles et collectives de qualité de vie des citoyens québécois.

L'influence exercée par les médias sur les perceptions des citoyens doit être prise en compte dans les communications du Ministère. Un juste équilibre entre la sensibilisation aux risques et la réaction aux événements devrait permettre de mieux rejoindre les citoyens, tout en tenant compte des groupes cibles, dans une approche concertée avec les partenaires gouvernementaux et les organismes communautaires.

En matière de sécurité publique, il faudra également travailler à rétablir la confiance des citoyens dans le système de justice et dans la capacité gouvernementale à contrer les menaces internes et externes, à accroître notamment l'efficacité de la lutte au crime organisé et à mieux assurer la protection des personnes et des biens lors de sinistres.

3.1.4 Des technologies en développement accéléré

Les transformations rapides du monde de l'information créent de nouvelles formes de menaces à la sécurité des personnes et des collectivités, en décuplant l'éventail des risques potentiels: les fraudes par ordinateur, la pornographie juvénile et les crimes économiques dans Internet, le blanchiment d'argent, la production, le transport et l'entreposage de matières dangereuses notamment.

Par ailleurs, ces développements favorisent l'adoption de nouvelles mesures de sécurité publique telles que la vidéocomparution et le système intégré d'information de justice, la géomatique et les techniques de preuves scientifiques, comme pour l'ADN. Le développement sur l'identification du profil génétique, la création de fichiers de renseignements sur les criminels donnent de nouveaux outils qui vont révolutionner le travail policier. Les croisements des banques de données, la cartographie numérique, les systèmes de localisation géographique par satellite (GPS) permettent aussi d'entrevoir des développements importants en sécurité publique.

Le Ministère est donc au cœur de plusieurs systèmes d'information et il doit considérer les deux aspects de la réalité des nouvelles technologies. D'une part, il doit être vigilant et à l'avant-garde en matière de technologie et, d'autre part, il doit respecter les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels les concernant.

3.1.5 L'environnement propre à la sécurité publique

La criminalité

Le taux de criminalité déclarée, soit le nombre de crimes contre les personnes et la propriété rapportés à la police, était en 1999 de 59,3 infractions au code criminel/1000 habitants au Québec, comparativement à 77,3 au Canada. Tout en observant une baisse du nombre de crimes déclarés depuis plusieurs années, il faut noter que la criminalité s'est diversifiée et modernisée en s'organisant efficacement tant au Québec qu'à l'échelle internationale.

La progression sans cesse croissante des organisations criminelles et le développement de leurs activités ont des incidences fort importantes, tant sur la sécurité des citoyens que sur celle de l'État. Non seulement la sécurité et l'intégrité physique des citoyens sont mises en cause par les organisations criminelles structurées, mais c'est aussi la sécurité de l'État et celle de la société civile qui sont visés. Nous nous retrouvons ainsi en présence de commerces et d'entreprises en règle, financés par de l'argent issu de la criminalité et dont la direction est assurée par des membres influents du crime organisé.

Une convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale, ratifiée par 124 pays en décembre 2000 (dont le Canada, le Mexique et les États-Unis), reconnaît l'importance de se doter d'armes communes et uniformes pour freiner l'activité criminelle. Cette convention qu'appuie le Québec, oblige les pays signataires à rendre criminelles quatre types d'infractions : la participation à un groupe criminel organisé, le blanchiment d'argent, la corruption et l'entrave à la justice. Ces infractions deviennent des crimes universels et un mafieux sera poursuivi dans n'importe quel pays signataire.

Cette convention permettra l'adoption d'un langage commun et l'utilisation des mêmes instruments juridiques.

Également, le partage de l'information entre tous les partenaires du système de justice pénale est devenu une nécessité et il passe d'abord par l'élaboration d'un système intégré d'information de justice et par la mise en réseau des différents systèmes en place. De tels systèmes intégrés ont intéressé les états américains du Colorado, de l'Alaska et du Texas. Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance d'un tel dossier en mettant de l'avant un système canadien d'information de justice. Plusieurs gouvernements provinciaux dont l'Ontario ont débuté des projets en ce sens. Au Québec, ce projet est déjà amorcé par les travaux d'un comité interministériel Justice-Sécurité publique.

L'incarcération et la récidive

Le Québec a déjà reconnu ce qui fait de plus en plus consensus au sein de la communauté scientifique internationale, à savoir que le recours à l'emprisonnement est souvent peu efficace pour prévenir la récidive. Le Québec est parmi les provinces canadiennes qui incarcèrent le moins dans les centres de détention provinciaux avec un taux de 58/100 000 adultes, la moyenne canadienne étant de 83 en 1998-1999.

Toutefois, si l'on prend en compte le taux d'incarcération incluant les prisons provinciales et les pénitenciers fédéraux, le Québec, avec une criminalité comparable, a davantage recours à l'incarcération que la majorité des pays européens. En 1997-1998, le Québec incarcérait 95/100 000 habitants alors que le Canada avait un taux de 109, tandis que plusieurs pays scandinaves affichaient des taux variant entre 55 et 60. Même avec un taux faible au plan nord-américain, le Québec vit des problèmes de gestion des places en détention avec des coûts importants pour la société et peu de satisfaction pour les victimes des contrevenants.

Même si l'approche de réinsertion sociale des contrevenants québécois s'est développée au cours des années, en collaboration avec les professionnels du domaine et les ressources communautaires, la tendance nord-américaine en matière de politiques pénales est à la mise en place de mesures plus sévères. Cette manière de faire n'a pourtant pas démontré de liens avec la baisse de la criminalité et la récidive, ayant plutôt un effet de visibilité à court terme auprès du grand public. L'orientation canadienne vers le durcissement de la *Loi sur les jeunes contrevenants* est un bon exemple de cette tendance à laquelle le Québec refuse de se rallier, position maintes fois exprimée lors de rencontres fédérale-provinciales-territoriales.

S'appuyant ainsi sur les recherches qui démontrent que c'est le modèle de réinsertion sociale et non le modèle punitif qui apporte les meilleurs résultats à long terme, le Québec poursuit dans cette voie en matière de prévention de la récidive.

Les sinistres

En raison des changements climatiques causés par l'amplification de l'effet de serre, on ne peut occulter la possibilité qu'au cours des prochaines décennies, la plupart des risques d'origine naturelle puissent s'accroître de façon non négligeable. De fait, le Québec est sous l'influence de plusieurs climats (arctique, continental et maritime) et se trouve particulièrement exposé à des sinistres d'origine naturelle multiples et de grande importance comme celui du verglas qui a touché le sud-ouest du Québec en 1998 et du déluge qui a particulièrement touché le Saguenay en 1996. Les sinistres de nature anthropique ou technologique sont aussi susceptibles d'un accroissement marqué en nombre, en intensité et en diversité au cours des prochaines années, compte tenu, notamment, de l'interdépendance

des systèmes, du recours constamment élargi à l'hydroélectricité, de la multiplication des découvertes scientifiques, de l'utilisation de matières dangereuses et du recours à de nouvelles technologies.

La prévention en sécurité civile est encore peu développée et peu pratiquée au Québec. On observe une meilleure prise de conscience même si la préparation des personnes face à un éventuel sinistre et celle du monde municipal demeurent encore limitées. L'articulation du mode de fonctionnement des ressources régionales et leur intégration efficace, tant sur les plans de la prévention, de la préparation, que de l'intervention et du rétablissement, sont actuellement en réorganisation. Les connaissances en matière de vulnérabilité du territoire et des risques reliés à des phénomènes naturels ou à des activités humaines deviendront nécessaires pour implanter une approche préventive en ce domaine.

Les incendies

La performance québécoise en matière de sécurité des personnes et des biens est mauvaise comparativement à celle de l'Ontario et des autres provinces canadiennes. Le coût des préjudices moyens subis lors d'incendie était de 31,85 \$ par habitant en Ontario et de 44,85 \$ au Canada excluant le Québec, comparativement à 51,85 \$ au Québec. Certains citoyens, tels que les personnes âgées de 65 ans ou plus, sont plus vulnérables devant l'incendie (mobilité réduite, difficulté à évacuer). Ce groupe demeure surreprésenté parmi les victimes décédées dans les incendies car en 1998, il ne comptait que pour 13 % de la population mais représentait 37 % des décès.

Outre l'organisation souvent vétuste des services québécois de lutte aux incendies et une faible capacité d'intervention, on observe également des lacunes dans la formation des pompiers et des gestionnaires des services de prévention des incendies.

La prévention

La survie, mais aussi la sécurité, sont des besoins fondamentaux de l'être humain et elles commandent que l'État s'engage lorsque des circonstances les menacent, à court ou à moyen terme.

L'approche préventive, pratiquée surtout dans les domaines de la santé et des services sociaux au Québec, a déjà démontré son efficacité en modifiant certaines habitudes de vie, notamment en alimentation et tabagisme.

Les premières interventions concertées de prévention en matière de sécurité des personnes ont d'abord porté sur la violence conjugale (politique gouvernementale d'intervention en 1995 à la suite d'orientations sectorielles, politique d'aide aux femmes violentées du ministère de la Santé et des Services sociaux en 1985 et politiques d'intervention du ministère de la Justice en 1985 et du ministère de la Sécurité publique en 1986). Pourtant, d'autres clientèles vulnérables sont également victimes de violence et d'abus de toute sorte et appellent des actions préventives tout aussi nécessaires auprès des jeunes et des personnes âgées. De plus, la prévention des accidents de la route, particulièrement ceux qui impliquent des véhicules lourds, doit faire l'objet d'une attention soutenue considérant l'augmentation croissante de ce type de transport. Par ailleurs, les excès de vitesse et l'alcool au volant doivent demeurer des priorités d'intervention.

Ayant déjà démontré son efficacité en Europe, la prévention de la criminalité est un autre domaine qui doit être abordé. Le Québec s'associe étroitement aux efforts internationaux en la matière car il accueille déjà sur son territoire le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). Le

Comité consultatif du CIPC est constitué des gouvernements qui contribuent à son financement, soit le Québec, le Canada, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. D'autres pays, notamment l'Afrique du Sud, la Belgique et le Portugal le soutiennent également. Le Secrétariat des Nations Unies a chargé le CIPC de la préparation du 10^e congrès des Nations Unies portant sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Ce congrès s'est tenu à Vienne du 10 au 17 avril 2000 sous le thème Criminalité et justice : rencontrer les défis du vingt et unième siècle. Les représentants de plus de 120 pays ont participé à ce congrès.

Des recommandations de commissions d'enquêtes récentes (Poitras sur la Sûreté du Québec et Nicolet sur le déluge du Saguenay en 1996 et la tempête du verglas de janvier 1998) ont aussi fait état de l'importance à accorder à la prévention dans l'intervention du gouvernement en services policiers et en sécurité civile et dans celle, complémentaire, de la société civile.

L'enjeu principal en matière de prévention est de modifier la culture chez les citoyens et les divers intervenants publics (municipaux et ministériels) par les moyens suivants : la démonstration de l'efficacité d'une telle pratique au Québec, l'intéressement des intervenants de sécurité publique d'abord, et le partage des responsabilités avec les organismes communautaires et les aidants naturels. Cette démarche devra être entreprise dans l'ensemble des domaines de sécurité publique par une cohérence ministérielle et interministérielle en matière d'approche préventive auprès des citoyens ou de groupes cibles.

L'intervention en sécurité publique

Au cours des dernières années, des événements tels que la tempête du verglas et l'affaire Matticks visant les enquêtes menées par la Sûreté du Québec ont mis en lumière la faiblesse apparente de certaines interventions du ministère de la Sécurité publique. De plus, les intervenants de groupes de défense des victimes et d'organismes militant en faveur des droits des femmes, des jeunes, des assistés sociaux demandent aussi au ministre de la Sécurité publique des ajustements aux pratiques actuelles.

Ces constats et événements ont créé une pression pour l'accélération des réformes déjà entreprises en services correctionnels et policiers, de même que sur les réformes à poursuivre en sécurité incendie et en sécurité civile.

Au cours de la même période, l'organisation ministérielle doit se conformer au nouveau courant de modernisation de la gestion gouvernementale : gestion par résultats, accroissement de l'imputabilité, introduction des nouvelles technologies et assouplissements administratifs en fonction d'engagements clairs. Ils constituent tous de nouvelles priorités à intégrer aux modes de gestion en cours au Ministère.

Le défi majeur de transformation de la culture et des pratiques en sécurité publique est celui de l'orchestration harmonieuse d'une gestion accélérée du changement, dans un contexte de maintien des services de base essentiels à la sécurité des citoyens.

3.2 Le contexte interne

Des défis importants en sécurité publique

Le ministère de la Sécurité publique, créé officiellement en 1986 par une scission des responsabilités alors assumées par le ministère de la Justice en affaires policières et correctionnelles, s'est ensuite enrichi de mandats provenant d'organismes de protection civile et de contrôle des alcools, des courses et des jeux. Par ailleurs, ses fonctions centrales de coordination, de planification et d'administration se sont peu développées, chacune des entités désirant préserver son autonomie de gestion.

Divisé entre des directions générales et des organismes, son personnel est composé majoritairement d'agents de la paix (près des deux tiers des employés à temps complet) : policiers, agents de services correctionnels, gardes du corps-chauffeurs et constables spéciaux. Les interventions les plus courantes se situent, soit en amont du système de justice pénale (services policiers), soit en aval (services correctionnels), et elles nécessitent souvent un arrimage avec le ministère de la Justice.

La culture de l'organisation est donc teintée de celle de l'agent protecteur et organisé en situation de crise ou de problème réel de sécurité, ce qui est aussi vrai dans les domaines de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Toutefois, plusieurs initiatives d'approches douces ont été implantées notamment dans les domaines de la réinsertion sociale des contrevenants, de la police communautaire et de l'action auprès des communautés autochtones.

Offrir des services continus (24 hres/jour, 365 jrs/année) sur l'ensemble du territoire québécois, soit dans 18 établissements de détention et 80 postes de la Sûreté du Québec, qui est liée par une entente avec une municipalité régionale de comté (MRC) est aussi une réalité en sécurité publique. Ces services doivent être accessibles rapidement puisqu'ils relèvent souvent de l'urgence, sur un territoire immense et faiblement peuplé et dont la configuration géographique le rend vulnérable au trafic de drogues et au transport de matières dangereuses. En sécurité civile, la mise en place d'un mécanisme de veille continue est aussi au cœur des préoccupations.

De plus, le besoin de cohésion interne entre les divers intervenants s'ajoute au nécessaire partenariat avec les municipalités, les autres provinces et les gouvernements central et étrangers dans chacun des domaines d'expertise du Ministère.

Dans un tel contexte de réaction aux événements, on peut facilement comprendre que les fonctions de veille et de réflexion stratégiques, de recherche et de partage d'information aient eu jusqu'ici peu de place car elles s'alimentent difficilement de l'urgence et du quotidien. Il en est de même pour les fonctions de coordination administrative et multisectorielle qui peuvent être perçues comme un mal nécessaire qui déconcentre les intervenants de première ligne.

Ainsi, le Ministère a amorcé depuis peu son propre développement en matière de documentation des grandes problématiques de sécurité publique, de politique publique et de planification stratégique.

3.3 Les capacités organisationnelles

Les ressources disponibles

Pour assurer sa mission, le Ministère dispose d'un budget de dépenses de près de 850,0 M\$ (incluant les dépenses au Fonds des services de police de 213,0 M\$). La rémunération représente 62,5 % de la dépense totale, soit environ 530,0 M\$. Quelque 9 000 employés comptant près de 6 000 agents de la paix dont 3 800 policiers participent aux activités des directions générales et organismes associés au Ministère.

Par ailleurs, le Ministère a bénéficié d'une hausse de son enveloppe de 66,4 M\$ principalement affectée à la lutte au crime organisé et à l'indexation salariale des employés.

La prévention, une approche incontournable

D'une intervention axée davantage sur la réaction et les mesures correctives, le Ministère entend s'orienter vers une approche préventive notamment en matière de criminalité et de récidive, de sécurité civile et de sécurité incendie. Cette approche devra être développée de concert avec les partenaires gouvernementaux et les organismes communautaires.

Certains événements externes, parfois internationaux, peuvent constituer une opportunité ou une menace pour la sécurité publique des citoyens. Afin d'être à l'affût de ces événements, le Ministère compte implanter en 2001-2002 un réseau de veille qui regroupe les dossiers pertinents de certains pays préoccupés par la prévention de la sécurité publique.

Une politique favorisant l'approche de police communautaire a été déposée en décembre 2000. Deux autres politiques sont présentement en préparation, soit une politique de prévention en sécurité publique et une autre en prévention de la criminalité.

Le financement des activités de prévention est assuré de la manière suivante :

- dans le cadre de la stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, le Ministère a signé en 1999, une entente fédérale-provinciale qui permet aux organismes communautaires du Québec de bénéficier d'un budget annuel de 6,5 M\$ jusqu'en mars 2003;
- également, depuis 1999, le Ministère administre, en collaboration avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), le programme de financement issu du partage des produits de la criminalité (décret 349-99).

Des services policiers adaptés

Le Ministère doit participer au maintien d'un milieu de vie sécuritaire pour tous les citoyens et ajuster ses priorités en conséquence. Le crime organisé et la criminalité transfrontalière se développant rapidement, appuyés par des moyens technologiques de plus en plus sophistiqués, il convient d'améliorer la cogestion en matière d'enquêtes et le partage de l'information entre les diverses organisations policières.

Un Service du renseignement criminel du Québec a été mis en place en février 2001 comme un des moyens d'accroître l'efficacité dans la lutte au crime organisé.

Le Ministère procédera également à la révision de la carte policière en cohérence avec la réorganisation municipale. La consolidation des services policiers de base, spécialisés, de même que la promotion de la police communautaire représentent à cet égard, des enjeux majeurs pour le Ministère.

Un investissement et des ressources supplémentaires pour 2001-2002 permettront d'accroître la sécurité sur les autoroutes par une présence accrue de la Sûreté du Québec.

La réinsertion sociale, assise de la réforme correctionnelle

Un récent jugement de la Cour suprême du Canada (l'Arrêt Proulx) circonscrit l'application de la mesure d'emprisonnement avec sursis entrée en vigueur en septembre 1996. Le nouveau cadre de gestion de l'emprisonnement avec sursis recevra donc un financement ministériel en 2001-2002 à partir de l'enveloppe budgétaire disponible, afin de respecter les exigences accrues de contrôle visant à restreindre la liberté du délinquant.

Le Ministère doit également intensifier ses efforts de soutien à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes par de nouveaux modes d'évaluation et d'intervention auprès des personnes contrevenantes, autant en milieu ouvert qu'en milieu fermé.

Malgré des efforts réels de réduction du nombre de places en détention et d'investissement en milieu ouvert, les interventions des services correctionnels doivent constamment s'ajuster aux orientations prises par les autres acteurs du système de justice pénale que sont les policiers, les procureurs et les juges.

La sécurité civile, dans les suites des récents sinistres

Le Ministère a reçu du financement pour entreprendre le renforcement de l'encadrement gouvernemental sur le territoire québécois. Avec le dépôt récent du projet de loi sur la sécurité civile, il est possible d'entrevoir la mise en place d'un nouveau système de sécurité civile fondé sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs sociaux, particulièrement les personnes, les générateurs de risque, les autorités municipales et les instances gouvernementales. Le but ultime de la démarche demeure l'émergence d'une véritable culture de la sécurité civile axée sur la prévention et la préparation.

Par ailleurs, le Plan national de la sécurité civile, déjà adopté dans ses grandes lignes par le Comité de sécurité civile du Québec, sera complété et opérationnel en 2001.

La sécurité incendie, un rattrapage essentiel

Le Ministère a entrepris la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée le 16 juin 2000. Les moyens offerts par la nouvelle loi visent, notamment, à : mieux connaître les risques d'incendie présents sur le territoire; amener les municipalités à planifier les objectifs de protection et adopter des mesures de prévention des incendies; responsabiliser les citoyens et les entreprises; et améliorer les qualifications des pompiers et des gestionnaires des services municipaux de sécurité incendie.

Les crédits obtenus en 2001-2002, permettront, entre autres, de mettre en place l'École nationale des pompiers du Québec et de soutenir techniquement et financièrement les municipalités dans l'élaboration des schémas de couverture de risques.

La gestion performante des ressources, une réforme gouvernementale

Le Ministère compte mettre en œuvre son plan d'action ministériel de modernisation de la gestion. La stratégie retenue, en cinq phases, consiste à sensibiliser le personnel au chantier de la modernisation, former les gestionnaires, faire connaître les attentes des citoyens, réaliser le diagnostic de l'organisation et élaborer un plan d'action en fonction de la situation désirée par l'équipe gouvernementale en 2005.

La structure organisationnelle du Ministère a été adaptée aux impératifs de la modernisation. La création de la Direction générale de la coordination et de la planification, de la Direction de la planification et des politiques et de la Direction de la modernisation démontrent clairement la volonté ministérielle de participer activement à la réalisation du nouveau cadre de gestion de la fonction publique.

L'examen préliminaire des capacités organisationnelles en sécurité publique permet de souligner que le ministère possède globalement les moyens de réaliser ses trois orientations, et que des réallocations pourraient être nécessaires afin de financer les priorités ministérielles.

CHAPITRE 4

ORIENTATIONS, OBJECTIFS

ET INDICATEURS

CHAPITRE 4 : ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET INDICATEURS

4.1 La présentation des orientations

Guidé par la nécessité d'adapter ses services aux besoins de la population et en fonction des enjeux multiples qui se dégagent du contexte actuel, le ministre de la Sécurité publique a reconduit en 2001-2004 les trois grandes orientations précédentes, qui rassemblent et dirigent les actions et les interventions du Ministère et des organismes qui relèvent de son autorité :

- 1. Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique.**
- 2. Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention.**
- 3. Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques.**

Les deux premières orientations sont axées sur des actions concrètes et prioritaires qui concernent les directions générales opérationnelles du Ministère. Ces dernières portent les engagements ministériels en cette matière, avec l'accompagnement des services de soutien du Ministère et de leurs divers partenaires.

La troisième orientation interpelle directement les façons de faire actuelles et la cohérence ministérielle. Aussi, c'est surtout aux directions générales de la coordination et de la planification et des services à la gestion que revient la responsabilité des objectifs stratégiques qui en découlent, appuyées à leur tour par la participation des autres directions générales dans l'atteinte des résultats.

4.2 La synthèse des orientations, axes d'intervention et objectifs stratégiques

Orientation ministérielle 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique

Axes d'intervention :

I. Les services policiers et la professionnalisation policière

Objectifs stratégiques :

- Réorganiser la prestation des services policiers.
- Rehausser la formation policière, notamment à l'égard des fonctions d'enquête et de gestion policière.
- Assurer une prestation uniforme des services de police dans les communautés autochtones.
- Renforcer l'encadrement ministériel des organisations policières et l'éthique de la fonction policière.

II. La lutte concertée au crime organisé

Objectifs stratégiques :

- Documenter et analyser le phénomène du crime organisé, élaborer des stratégies d'action concertées et soutenir les organisations policières.

III. Les services complémentaires de sécurité

Objectif stratégique :

- Assurer à la population l'accès à des services de sécurité privée adéquats.

IV. Les services correctionnels et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Objectifs stratégiques :

- Améliorer les modes d'évaluation et d'intervention auprès de toutes les personnes contrevenantes en milieu ouvert et en milieu fermé.
- Soutenir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes en milieu ouvert.

V. La sécurité civile et la sécurité incendie

Objectifs stratégiques :

- Implanter la réforme de la sécurité civile.
- Responsabiliser les partenaires du système de sécurité civile.
- Améliorer l'organisation municipale en sécurité incendie, conformément à la loi adoptée en juin 2000.
- Augmenter les compétences des intervenants travaillant en sécurité incendie.

Orientation ministérielle 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention

Axes d'intervention :

VI. L'élaboration de politiques publiques

Objectifs stratégiques :

- Coordonner et planifier le développement de la prévention en sécurité publique.
- Développer une approche québécoise de prévention de la criminalité.

VII. La prévention aux services correctionnels

Objectifs stratégiques :

- Améliorer la prestation de services aux clientèles spécifiques du réseau correctionnel.
- Améliorer les mécanismes de prévention du suicide chez les personnes incarcérées
- Améliorer la qualité et la disponibilité de l'information sur la clientèle détenue pour fins de décision d'une remise en liberté.
- Améliorer les services de réinsertion sociale rendus avec des partenaires.

VIII. L'approche préventive en sécurité civile et en sécurité incendie

Objectifs stratégiques :

- Augmenter la connaissance en gestion des risques de sinistres.
- Accroître le nombre d'activités visant à prévenir les incendies.

Orientation ministérielle 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques

Axes d'intervention :

IX. L'information et les communications

Objectifs stratégiques :

- Améliorer la connaissance et l'accessibilité des services du Ministère.
- Augmenter le recours aux technologies de l'information dans la gestion des opérations courantes du Ministère et assurer la sécurité des actifs informationnels.
- Favoriser l'accès à l'information et protéger les renseignements personnels.

X. La gestion axée sur les résultats

Objectifs stratégiques :

- Moderniser la gestion du Ministère.
- Renforcer et repositionner la fonction conseil à la gestion.

XI. Le partenariat

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à l'élaboration de politiques gouvernementales et à la mise en œuvre de plans d'action interministériels concernant certaines clientèles cibles.
- Défendre les positions du Québec en sécurité publique lors des échanges fédéraux-provinciaux-territoriaux.
- Favoriser et renforcer les démarches de partenariats nord-américain et international.

4.3 Les orientations ministérielles, axes d'intervention et objectifs

4.3.1 Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique

Retenons particulièrement du contexte de la sécurité publique déjà présenté, la préoccupation et le sentiment d'insécurité croissants de la population, nourris par la couverture des médias et l'occurrence d'événements récents (sinistres, bavures policières, récidives malheureuses...).

Ainsi, il est prioritaire de rétablir le lien de confiance des citoyens envers la capacité du gouvernement à assurer une sécurité publique équitable et efficace qui se soucie à la fois des victimes et des délinquants. La population s'attend à une démonstration de leadership et à une volonté clairement exprimée de redressement de la situation.

Les objectifs stratégiques présentés font notamment état des grandes réformes à poursuivre en organisation policière et en services correctionnels rendues à une deuxième étape, indissociable de la première si l'on veut assurer la continuité des changements entrepris. Il s'agit essentiellement d'amélioration des services policiers spécialisés et des suites à donner aux recommandations de la commission Poitras, de même que du renforcement de la lutte au crime organisé. Il s'agit également de consolidation des services correctionnels en milieux fermé et ouvert et de développement de services diversifiés favorisant la réinsertion sociale des contrevenants.

D'autres objectifs ont trait à de nouvelles réformes en sécurité civile dans les suites de la commission Nicolet, de même qu'en sécurité incendie afin de permettre au Québec de rattraper le retard observé à ce chapitre.

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique

Axe d'intervention I : Les services policiers et la professionnalisation policière

Objectif stratégique :

1. Réorganiser la prestation des services policiers

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Définition des niveaux de services policiers (propositions de modifications législatives) 	Dépôt en décembre 2000 à l'Assemblée nationale du document ministériel de consultation sur l'organisation policière	Adoption de la loi établissant le niveau de services
<ul style="list-style-type: none"> Capacité des corps de police à donner le niveau de services exigés 	Dépôt en décembre 2000 à l'Assemblée nationale du document ministériel de consultation sur l'organisation policière	Plans d'organisation des corps de police mis en œuvre d'ici juin 2002
<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'appropriation par les organisations et le personnel policier de la politique de police professionnelle de type communautaire 	Politique diffusée en décembre 2000	Appropriation et implantation par la communauté policière

Objectif stratégique :

2. Rehausser la formation policière, notamment à l'égard des fonctions d'enquête et de gestion policière

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Exigences de formation des enquêteurs et des gestionnaires 	Législation revue en juin 2000 et École nationale de police du Québec créée à l'automne 2000	Rehaussement de la formation conformément à la réglementation adoptée

Objectif stratégique :

3. Assurer une prestation uniforme des services de police dans les communautés autochtones

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Conformité aux normes des activités policières autochtones 	En voie de réalisation	Convenir du cadre normatif et de la cible stratégique avec les partenaires d'ici mars 2004

Objectif stratégique :

4. Renforcer l'encadrement ministériel des organisations policières et l'éthique de la fonction policière

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services de police inspectés 	<p>75 inspections réalisées depuis 1996</p> <p>Planification de l'inspection de la SQ et du SPCUM amorcée</p>	<p>Inspection de tous les corps policiers, y incluant les organisations policières autochtones 1 fois aux 5 ans</p> <p>Réalisation annuelle d'au moins une inspection thématique au sein de l'ensemble des organisations policières</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Conformité des règlements disciplinaires municipaux à la <i>Loi sur la police</i> 	<p>En voie de réalisation</p>	<p>Tous les corps policiers sont dotés d'un règlement disciplinaire conforme</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Règlements de discipline à la SQ et au SPCUM 	<p>En voie de réalisation</p>	<p>Adoption des règlements</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enquêtes criminelles tenues sur des policiers et pourcentage ayant donné lieu au dépôt d'accusations par le Procureur général 	<p>Depuis juin 2000, toutes les allégations criminelles contre des policiers sont traitées sous l'encadrement du Ministère</p>	<p>Meilleure connaissance de la problématique de la déviance policière par le bilan annuel</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Suivis disciplinaires et déontologiques 	<p>L'encadrement portant sur les suivis disciplinaires et déontologiques est en voie de réalisation</p>	<p>Production de bilans étayant l'ouverture et la reddition de comptes des organisations policières</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avis et de mesures applicables qui émaneront de la table permanente sur les méthodes d'enquêtes criminelles 	<p>Convocation des membres réalisée</p>	<p>Renforcement de la rigueur en matière d'enquête par l'application des avis et mesures</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pratiques policières revues et développées 	<p>Processus continu</p>	<p>Ensemble des pratiques policières actuelles revues en mars 2004</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec 	<p>En voie d'être créé</p>	<p>Avoir complété le mandat du Conseil d'ici juin 2005</p>

Axe d'intervention II : La lutte concertée au crime organisé

Objectif stratégique :

5. Documenter et analyser le phénomène du crime organisé, élaborer des stratégies d'action concertées et soutenir les organisations policières

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Partage de l'information et cohérence des actions policières contre le crime organisé	Création du Service du renseignement criminel du Québec en février 2001	Satisfaction des corps de police et rapport favorable du Service de l'inspection d'ici mars 2004
<ul style="list-style-type: none">Nouveaux moyens de lutte au crime organisé	Décisions arrêtées à l'automne 2000 pour l'établissement d'une équipe ministérielle	Nouveaux moyens de lutte au crime organisé adoptés

Axe d'intervention III : Les services complémentaires de sécurité

Objectif stratégique :

6. Assurer à la population l'accès à des services de sécurité privée adéquats

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Suites données aux recommandations du rapport du Comité consultatif sur la sécurité privée	Rapport soumis au ministre	Professionnalisation accrue des entreprises de ce secteur par l'implantation des recommandations

Axe d'intervention IV : Les services correctionnels et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Objectif stratégique :

7. Améliorer les modes d'évaluation et d'intervention auprès de toutes les personnes contrevenantes en milieu ouvert et en milieu fermé

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Nombre de personnes contrevenantes qui sont l'objet d'une intervention individualisée	Projet de modification de la <i>Loi sur les services correctionnels</i>	100 % en mars 2003
<ul style="list-style-type: none">Nombre de personnes détenues et sous garde préventive qui font l'objet d'une évaluation sommaire, d'un projet de réinsertion ou d'un plan de séjour.	Nombre indéterminé	100 % de la clientèle en mars 2002
<ul style="list-style-type: none">Nombre de personnes sentencées en milieu ouvert ou détenues qui sont l'objet d'une évaluation élaborée, d'un plan d'intervention et d'un suivi	Aucun	100 % de la clientèle sentencée pour 6 mois et plus en mars 2003

Objectif stratégique :

8. Soutenir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes en milieu ouvert

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">• Activités de contrôle des conditions et de réinsertion sociale de l'emprisonnement avec sursis	Cadre de gestion élaboré	100 % des activités de contrôle en mars 2002 et 100 % des activités de réinsertion en mars 2003

Axe d'intervention V : La sécurité civile et la sécurité incendie

Objectif stratégique :

9. Implanter la réforme de la sécurité civile

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">• Cadre législatif de la réforme et orientations ministérielles	Projet de loi déposé en décembre 2000	Adoption de la loi et énoncé public des orientations ministérielles d'ici mars 2002
<ul style="list-style-type: none">• Schémas de sécurité civile des autorités municipales et régionales	Aucun	50 % des schémas en 2004 100 % des schémas en 2006
<ul style="list-style-type: none">• Plan national de sécurité civile	Plan réalisé à 60 %	Plan complété en 2004

Objectif stratégique :

10. Responsabiliser les partenaires du système de sécurité civile

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du programme de soutien aux autorités régionales	-	Complétée en 2004
<ul style="list-style-type: none">• Municipalités locales disposant d'une protection minimale sur leur territoire	En évaluation	100 % des municipalités en 2004

Objectif stratégique :

11. Améliorer l'organisation municipale en sécurité incendie, conformément à la loi adoptée en juin 2000

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de schémas de couverture de risques réalisés par les autorités municipales régionales	Aucun	30 % des schémas en 2003 60 % en 2004 100 % en 2006
<ul style="list-style-type: none">• Taux de pertes matérielles moyennes par habitant au Québec	Moyenne annuelle supérieure de 15 % à la moyenne canadienne	Atteindre la moyenne canadienne en 2006

Objectif stratégique :

12. Augmenter les compétences des intervenants travaillant en sécurité incendie

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de pompiers ayant les niveaux de formation exigés	-	50 % des pompiers formés en 2004

4.3.2. Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention

Au-delà de l'intervention directe et a posteriori qui est généralement attendue de la part des intervenants en sécurité publique, il faut aussi répondre aux besoins croissants de prévention mis en lumière par divers observateurs extérieurs (à la suite de sinistres ou d'événements particuliers) ou lors de situations régulières (sécurité routière, lutte à la criminalité et à la violence, réinsertion sociale...).

Ces besoins de prévention, essentiels au maintien de la sécurité des citoyens et à la prise de conscience des risques potentiels, se trouvent dans tous les volets d'expertise du Ministère et des organismes. Besoins en sécurité civile (zones inondables, produits dangereux...) et en sécurité incendie, auprès des jeunes (délinquance, violence, suicide...), auprès des femmes (violence conjugale), auprès des personnes vulnérables (personnes seules, âgées, handicapées...), auprès des familles et de la petite enfance (pédophilie et abus), auprès des contrevenants (détresse, toxicomanie, récidive...) et auprès des personnes incarcérées par des mesures concrètes de réinsertion sociale (formation et services adaptés en milieux ouvert et fermé). Ces besoins pourraient trouver en partie leur réponse par cette orientation qui constitue un engagement souvent plus efficace et moins coûteux, mettant davantage à contribution les communautés locales et les ressources qui s'y trouvent, comme les aidants naturels.

Les objectifs stratégiques présentés traitent à la fois de conception de politiques générales ou ciblées, d'information ou de formation adaptées pour influencer les attitudes, la connaissance ou la prise de conscience des risques potentiels. La mise en place de ces mesures permettra d'offrir des services préventifs à des clientèles précises et de développer de nouvelles approches en sécurité publique.

Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention

Axe d'intervention VI : L'élaboration de politiques publiques

Objectif stratégique :

1. Coordonner et planifier le développement de la prévention en sécurité publique

Indicateur :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Étude préliminaire sur les concepts et les approches préventives applicables à la sécurité publique	En cours de réalisation	Dépôt de l'étude en septembre 2001
<ul style="list-style-type: none">Projet de politique de prévention en sécurité publique	-	Dépôt du projet de politique en mars 2002

Objectif stratégique :

2. Développer une approche québécoise de prévention de la criminalité

Indicateur :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Politique de prévention de la criminalité	Politique en voie d'être développée	Dépôt et implantation de la politique Mobilisation des partenaires en prévention de la criminalité
<ul style="list-style-type: none">Comité interministériel de la prévention de la criminalité	-	Cohérence gouvernementale par l'action du Comité
<ul style="list-style-type: none">Productions du Conseil consultatif de prévention de la criminalité	Conseil créé en novembre 2000	Avis pertinents fournis au ministre
<ul style="list-style-type: none">Organismes communautaires qui réalisent des projets en prévention	Plus de 500 projets reçus	Appuis aux initiatives structurantes privilégiées
<ul style="list-style-type: none">Production de l'étude sur la victimisation	Paramètres en confection avec les autres ministères concernés	Mieux connaître l'état réel de la criminalité

Axe d'intervention VII : La prévention aux services correctionnels

Objectif stratégique :

3. Améliorer la prestation de services aux clientèles spécifiques du réseau correctionnel

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Politique et plan d'action pour les communautés culturelles 	Étude en cours	Adoption et mise en œuvre d'ici mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> Politique et plan d'action pour les autochtones 	Travaux en cours	Adoption et mise en œuvre d'ici mars 2003

Objectif stratégique :

4. Améliorer les mesures de prévention du suicide chez les personnes incarcérées

Indicateur :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles mesures mises en place dans les centres de détention du Québec Personnes incarcérées évaluées suicidaires qui font l'objet d'un suivi 	Mesures du programme actuel de prévention du suicide (20 suicides en 2000)	Mise en place d'un programme amélioré de prévention du suicide visant la réduction du nombre de suicides

Objectif stratégique :

5. Améliorer la qualité et la disponibilité de l'information sur la clientèle détenue pour fins de décision d'une remise en liberté

Indicateur :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Contenu détaillé des dossiers pour les délits contre la personne et les risques documentés pour la sécurité du public 	Formation des intervenants en cours	100 % des dossiers des personnes sentencées à 6 mois ou plus en mars 2002
<ul style="list-style-type: none"> Recommandations du rapport Corbo en matière de libération et d'encadrement des détenus 	-	Mise en œuvre des recommandations

Objectif stratégique :

6. Améliorer les services de réinsertion sociale rendus avec des partenaires

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Ententes administratives négociées ou renégociées entre le Ministère et les ministères de la Solidarité sociale (MSS), de l'Éducation (MEQ) et de la Santé et des Services sociaux (MSSS) 	Élaboration de projet d'entente au stade des discussions avec ces ministères	Mise en œuvre complétées de deux ententes avec le MSS et le MEQ et signature avec le MSSS
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action conjoint et nouveau partage des responsabilités avec le Fonds au bénéfice des personnes incarcérées 	Analyse en cours	Mise en œuvre du plan d'action d'ici mars 2003

Axe d'intervention VIII : L'approche préventive en sécurité civile et en sécurité incendie

Objectif stratégique :

7. Augmenter la connaissance en gestion des risques de sinistres

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Plan de mesures d'urgence externes pour la centrale Gentilly II	-	Dépôt du plan en mars 2002 et mises à jour périodiques
<ul style="list-style-type: none">Plan de gestion des avalanches en secteur nordique habité	Plan produit	Plan d'action complété en 2004
<ul style="list-style-type: none">Plan de gestion des inondations	Comité mis en place	Suivi et mise à jour des plans d'action
<ul style="list-style-type: none">Plan de gestion des glissements de terrains	Comité interministériel mis en place	Réalisation de 25 % du plan d'action en 2004

Objectif stratégique :

8. Accroître le nombre d'activités visant à prévenir les incendies

Indicateur :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Nombre de jours-pompiers consacrés à des activités de prévention des incendies	Sondage sur les activités de prévention	Hausse de 10 % en 2004

4.3.3 Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques

Le nouveau cadre de gestion de la fonction publique accélérera la modernisation des activités des ministères et les orientera davantage vers les services aux citoyens et la gestion par résultats.

Le Ministère doit donc adapter et intégrer sa planification stratégique, son plan annuel de gestion de dépenses et son rapport annuel de gestion afin de contribuer directement à la mise en place de la reddition de comptes des dirigeants du Ministère. Il devra également accroître ses communications avec les citoyens et les partenaires, implanter de nouveaux systèmes de gestion des ressources et des résultats et développer ses propres mécanismes de contrôle. Il s'agit donc pour le Ministère, de collaborer activement à cette grande réforme permettant au Québec de rejoindre les autres gouvernements en matière de gestion publique centrée sur les besoins de la population envers laquelle il est redevable.

Les systèmes d'information étant au cœur des activités du Ministère, il se doit d'être vigilant afin d'assurer le développement des systèmes de pointe nécessaire pour accomplir sa mission et, en même temps, garantir le respect des droits des individus à la confidentialité.

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques

Axe d'intervention IX : L'information et les communications

Objectif stratégique :

1. Améliorer la connaissance et l'accessibilité des services du Ministère

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Politique interne, plans et planification annuelle des activités de communication 	Début des travaux	Planification annuelle des activités de communication d'ici mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formulaires accessibles par voie électronique aux citoyens et partenaires 	Quelques formulaires disponibles	Tous les formulaires accessibles d'ici mars 2004
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites des sites intranet et Internet 	30 000 visites par mois	45 000 visites par mois d'ici mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> Mesures des connaissances 	Rapports de commissions	Résultats des consultations sectorielles

Objectif stratégique :

2. Augmenter le recours aux technologies de l'information dans la gestion des opérations courantes du Ministère et assurer la sécurité des actifs informationnels

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'employés ayant accès à un poste informatique 	66 %	100 % en mars 2002
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des postes informatiques qui font partie du réseau étendu du Ministère 	66 %	100 % en mars 2002
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de mise en œuvre du plan des technologies de l'information des services correctionnels 	5 %	100 % en mars 2005
<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel sur les nouvelles technologies et la bureautique 	0,5 jour-personne par employé	1,0 jour personne en mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> Mesures de sécurité des actifs informationnels 	Procédure ministérielle de mise en surplus d'équipements informatiques Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques dans l'administration gouvernementale	Implantation et mise à jour continue des mesures de sécurité

Objectif stratégique :

3. Favoriser l'accès à l'information et protéger les renseignements personnels

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Décisions du répondant ministériel avalisées par la Commission d'accès à l'information	90 %	90 %
<ul style="list-style-type: none">Degré de mise en œuvre du plan d'action ministériel concernant la protection des renseignements personnels	Plan déposé et en partie réalisé	Mise en œuvre du plan d'action complétée en mars 2004.

Axe d'intervention X : La gestion axée sur les résultats

Objectif stratégique :

4. Moderniser la gestion du Ministère

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Degré de mise en œuvre du plan d'action ministériel	Comité ministériel en place	Application du nouveau cadre de gestion gouvernementale d'ici décembre 2004
<ul style="list-style-type: none">Pourcentage d'implantation de GIRES	Équipe ministérielle en place Nombreux travaux préliminaires	50 % en décembre 2004

Objectif stratégique :

5. Renforcer et repositionner la fonction conseil à la gestion

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Investissements consacrés en planification et coordination, en gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles	Nouvelles structures mises en place	Atteindre en 2003 les ratios ministériels comparables

Axe d'intervention XI : Le partenariat

Objectif stratégique :

6. Contribuer à l'élaboration de politiques gouvernementales et à la mise en œuvre de plans d'action interministériels concernant certaines clientèles cibles

Indicateurs :	Point de départ :	Cible stratégique :
<ul style="list-style-type: none">Contribution ministérielle aux politiques gouvernementales en violence conjugale, agressions sexuelles, conditions des femmes, personnes âgées, jeunes, familles, développement social, éducation et formation continue	9 dossiers en cours	Arrimages continus et respect des échéances des partenaires
<ul style="list-style-type: none">Engagements ministériels aux plans d'action	30 engagements	Suivi continu

Objectif stratégique :

7. Défendre les positions du Québec en sécurité publique lors des échanges fédéraux-provinciaux-territoriaux

Indicateurs :

- Rencontres fédérales-provinciales-territoriales
- Avis sur les projets de lois fédéraux stratégiques
- Signature d'ententes fédérales-provinciales

Point de départ :

- Présence à 10 rencontres
-
-

Cible stratégique :

- Présence continue aux rencontres
- Bilan des avis
- Bilan des ententes signées

Objectif stratégique :

8. Favoriser et renforcer les démarches de partenariats nord-américain et international

Indicateurs :

- Missions d'exploration
- Offres de services aux partenaires
- Ententes de coopération sur des dossiers conjoints avec divers partenaires
- Participation du Ministère dans le Centre international de la prévention de la criminalité (CIPC)

Point de départ :

- Costa Rica (affaires policières) France (sécurité civile)
- Costa Rica (affaires policières) France (sécurité civile)
- France : Prévention de la criminalité (février 2001)
- Participation active au Comité de coordination et d'orientation

Cible stratégique :

- 6 missions annuellement
- 2 offres de services annuellement
- 2 ententes de coopération annuellement
- Accroître le rayonnement du CIPC et de son siège social à Montréal

CONCLUSION

CONCLUSION

Assurer aux citoyens un milieu de vie sécuritaire, c'est prendre l'engagement de soutenir les individus et les collectivités en offrant des services directs à la population et son expertise dans les divers domaines touchant la sécurité publique.

C'est aussi reconnaître la contribution de multiples partenaires en prévention, en maintien de la paix et de l'ordre, en administration des sentences et en réinsertion sociale des personnes contrevenantes, en sécurité civile et incendie. C'est également assurer le respect des lois et règlements régissant la vie en société qui relèvent de la compétence du Ministère.

Cette responsabilité de planifier, coordonner, organiser, contrôler et adapter les services aux besoins d'une société qui évolue nécessite une vision et des orientations clairement définies. C'est ce que le plan stratégique permet de dégager.

Ainsi, le système québécois de sécurité publique devra se transformer pour mieux répondre aux attentes d'une population mieux informée et consciente de ses droits, qui exprime ouvertement ses valeurs en sécurité personnelle et collective. Protéger la qualité de vie des citoyens, rendre plus professionnelle l'intervention spécialisée, renforcer la lutte au crime organisé, organiser et soutenir la concertation dans l'action lors d'événements perturbateurs (sinistres, manifestations de violence...) en sont quelques illustrations.

Cette transformation implique donc une modification de la culture actuelle de l'organisation plus centrée sur l'intervention après le fait que sur la prévention. Cette orientation nécessitera un effort de documentation et d'analyse des problèmes ayant des conséquences sur la sécurité publique et un développement de nouvelles approches d'intervention.

Enfin, le Ministère devra s'inscrire dans les grandes tendances mondiales et moderniser son modèle de gestion de l'Administration publique. Des services plus centrés sur les besoins des citoyens, des engagements et des bilans plus transparents, des ressources, des activités et des partenariats qui sont à l'avant-garde sur les plans de la performance humaine ou technique, des échanges nationaux et internationaux et des communications continues, sont certaines des conditions favorisant le positionnement stratégique du Québec en sécurité publique.

ANNEXE

Définition de certaines notions utilisées dans le plan stratégique

Axe d'intervention :	Énoncé indiquant une direction, un secteur d'activité et un ensemble de moyens et de stratégies qui seront déployés pour atteindre un résultat.
Capacités organisationnelles :	Examen global de la capacité du Ministère à faire face aux défis identifiés dans les contextes externe et interne.
Cible :	Énoncé de ce que le Ministère ou l'organisme prévoit atteindre (effet mesurable) dans la période précisée.
Contexte :	Ensemble des événements et des tendances qui affectent ou pourraient affecter positivement ou négativement le Ministère et les organismes. Identification des forces et des faiblesses sur lesquelles ils doivent compter, des points faibles à corriger, des capacités à développer pour s'adapter proactivement aux opportunités et menaces du contexte.
Enjeux :	Ensemble des éléments de contexte interne ou externe constituant les défis, les opportunités ou les préoccupations majeures.
Indicateur :	Indicateur de contexte : appréciation quantitative ou qualitative de l'évolution de l'environnement ou du contexte dans lequel s'inscrit l'action du Ministère. Indicateur de résultats : mesure quantitative ou qualitative des résultats obtenus (performance et efficacité) et de l'utilisation des ressources (efficience).
Leviers d'intervention :	Moyens financiers, professionnels et réglementaires dont disposent le Ministère et les organismes pour agir dans leur secteur d'activité.
Mission :	Énoncé qui définit la vocation, la finalité et la raison d'être du Ministère ou des organismes
Objectif stratégique :	Projet énonçant des résultats à atteindre au cours d'une période définie en termes spécifiques et mesurables.
Orientation ministérielle :	Intention générale qui oriente les objectifs, les moyens et les actions.